



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 14 février 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député-e-s, nous nous permettons de poser une question parlementaire **urgente** à **Madame la Ministre de la Santé** au sujet de **l'intervalle entre les deux doses de vaccin Covid-19**.

A ce jour, tous les vaccins déjà autorisés s'administrent en deux doses, quelle que soit la technologie utilisée. Pour les deux vaccins à ARN messager (Pfizer/BioNTech et Moderna), un délai respectif de 3 et 4 semaines entre les doses est recommandé, suite aux essais cliniques effectués. Le vaccin AstraZeneca est autorisé par l'EMA en Europe avec une fourchette de 4 à 12 semaines entre les deux doses.

Dans son rapport « Recommandations du Conseil supérieur des maladies infectieuses COVID-19 Vaccine AstraZeneca® » du 4 février 2021, le Conseil supérieur des maladies infectieuses vise à « *préciser les conditions d'administration de COVID-19 Vaccine AstraZeneca® au niveau national, à l'instar de recommandations publiées par les instances d'autres pays (HAS en France, STIKO en Allemagne, JCVI au Royaume-Uni, etc.).* »

Le CSMI souligne que les données disponibles suggèrent une augmentation de l'efficacité vaccinale en cas d'allongement de l'intervalle entre les deux doses, mais ne retient pas cet élément dans ses recommandations: « *le CSMI recommande d'administrer COVID-19 Vaccine AstraZeneca® selon un schéma à 2 doses espacées de 28 jours.* »

Or, le rapport « Stratégie de vaccination contre la Covid-19 - Place du Covid-19 Vaccine AstraZeneca® » publié par la Haute Autorité de Santé (HAS) française le 2 février 2021, conclut que « *Toutefois compte tenu des données d'efficacité et d'immunogénicité disponibles montrant l'impact positif de l'allongement de la durée entre les doses et la persistance jusqu'à 12 semaines de la protection conférée par la première dose, la HAS recommande de privilégier un intervalle de 9 à 12 semaines entre les deux doses* ».

Dans son « Epidemiologisches Bulletin » du 4 février 2021, le Robert Koch Institut publie les recommandations en matière de vaccination de la STIKO (ständige Impfkommision), qui recommande également un intervalle de 9-12 semaines entre les deux doses pour le vaccin AstraZeneca.

Finalement, le JCVI (Joint Committee on Vaccination and Immunisation) au Royaume-Uni a émis une recommandation dans le sens d'un rallongement de l'intervalle entre les deux doses AstraZeneca déjà le 30 décembre 2020.

Compte tenu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions urgentes suivantes à Madame la Ministre :

- 1. Pour quelles raisons le schéma de vaccination ne retient-il pas les recommandations en matière d'allongement de l'intervalle entre les deux doses du vaccin AstraZeneca ?**

2. Madame la Ministre n'estime-t-elle pas qu'il convient de revoir l'intervalle entre les deux doses du vaccin AstraZeneca à la hausse, ceci dans le double but de maximiser l'efficacité vaccinale et donc la protection de la population, et de l'utilisation rationnelle du nombre limité de doses à notre disposition ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Josée Lorsché
Députée



Marc HANSEN
Député